

Objet : Changement d'AS/400.

P.J. : Une attestation.

Produits EASYCOM - Informations générales

L'OS/400 V7R3 à V7R5 nécessite la version d'Easycom Serveur 4.75.xx minimum.

*(Commande AS/400 pour identifier la version EASYCOM Serveur : CALL EASYCOM/EASYCOM *VERSION).*

Vérifiez la validité de votre Contrat de maintenance

Madame, Monsieur,

Suite aux informations que vous nous avez fait parvenir, nous avons bien pris note des changements que vous allez effectuer concernant votre AS/400.

Afin que nous puissions établir votre nouvelle clé d'activation produit, nous vous prions de bien vouloir photocopier l'attestation de changement d'AS/400 jointe et nous la renvoyer dûment signée **PAR COURRIER**. En effet s'agissant d'un engagement à valeur juridique nous avons besoin de l'original de votre signature.

Vous remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Le Service Clientèle

ATTESTATION DE CHANGEMENT D'AS/400

Bénéficiaires : Société licenciée ayant souscrit à un contrat de Maintenance ou un contrat de Mises à Jour sur toutes licences logiciels éditées par AURA Equipements en sa possession.

Je soussigné(e),
 de la société ,
 en tant que , certifie avoir désinstallé le produit serveur EASYCOM et/ou le produit LAUNCHER/400 de l'ancien système :

N° AS/400 actuel	N° Partition*		N° Nouvel AS/400	N° Partition*
-----	---	➔	-----	---
Groupe Processeur : P _____			Groupe Processeur : P _____	

* Pour vérifier les informations, taper les commandes : ADDLIBLE EASYCOM et DSPEACINFO

- De fait, plus aucune(s) Licence(s) Logiciel intégrant EASYCOM et/ou LAUNCHER/400 ne pourra être utilisée(s) sur cet AS/400.
- Je certifie également n'avoir ni cédé, ni revendu le logiciel Serveur EASYCOM et/ou LAUNCHER/400 à un tiers.
- Le contrat de licence d'utilisation du logiciel Serveur EASYCOM est désormais affecté à l'AS/400 N°

Extrait des conditions Générales d'Utilisation de Licences Logiciels

- AURA Equipements se réserve le droit de vérifier la véracité de l'information.
 En cas d'infraction, la société en faute devra verser à AURA Equipements une indemnité forfaitaire égale à 10 fois le prix public en vigueur, conformément à l'article 7.2 du contrat de licence d'utilisation du logiciel.
- Le Logiciel serveur ne peut être installé qu'une seule fois sur une seule et même unité centrale AS/400 (N° de série de l'unité Centrale AS/400 unique). Si le Logiciel doit accéder à plusieurs sites différents, une licence du Logiciel doit être acquise pour chacun des sites.

A , le

Signature et Cachet :